

PROTOCOLE SANITAIRE POUR L'ORGANISATION

DES CHAMPIONNATS FEDERAUX DE WATER-POLO



PARTENAIRE PRINCIPAL



PARTENAIRES OFFICIELS



SUIVEZ NOUS SUR



ffnatation.fr

● DÉSIGNER UN RÉFÉRENT COVID PAR CLUB

Un référent COVID doit être désigné dans chaque club. Il doit s'agir, de préférence, du médecin du club. Son rôle est de s'assurer que le club respecte le présent protocole et de faire remonter à la Commission COVID le nombre de cas positifs pour chaque équipe du club (composée par la liste de joueurs et encadrants), avant le jeudi à 20 heures précédant chaque match.

● FOURNIR UNE LISTE DE JOUEURS ET ENCADRANTS

Nous rappelons que chaque club doit déclarer au département Water-polo de la FFN (waterpolo@ffnatation.fr), avant le 7 septembre 2020 une liste de 20 joueurs ou joueuses au maximum par championnat. Le club ne pourra pas utiliser des joueurs non-listés tant que le contexte sanitaire ne s'améliore pas significativement. Sur le même document, doivent également être listés les encadrants de ces 20 joueurs. Est encadrant toute personne du club côtoyant les joueurs quotidiennement dans le cadre de leurs matchs et entraînements.

● REMPLIR AVANT CHAQUE MATCH OU ENTRAÎNEMENT L'AUTO-QUESTIONNAIRE :

Avant chaque match et chaque entraînement, il est demandé à tous les joueurs et encadrants de compléter l'auto-questionnaire type que vous trouverez au lien suivant :
https://www.ffnatation.fr/sites/default/files/ckeditor_files/questionnaire.pdf

En cas de réponse positive à l'une des questions, le joueur ou l'encadrant n'est pas en mesure de suivre l'entraînement. Le joueur doit alors :

- Informer le plus rapidement possible le référent COVID de son club
- Consulter son médecin traitant
- Tenir informé le médecin de club ou, à défaut, le référent COVID du club des conclusions de la consultation

● SUIVRE LES MODALITÉS DE LA SURVEILLANCE MÉDICALE RÉGLEMENTAIRE DE LA FFN

Nous recommandons aux clubs d'organiser, auprès de leur médecin, un suivi de leurs joueurs sur le modèle de la surveillance médicale réglementaire prévue par le Chapitre 5 du Règlement médical de la FFN.

● S'IL Y A UN CAS POSITIF DE COVID ?

Se référer aux recommandations FFN disponibles au lien suivant :

[Téléchargez les cas concrets](#)

SITUATION DE « VIRUS CIRCULANT DANS LE CLUB »

Le virus de la COVID est considéré comme circulant dans un club à partir de 4 cas positifs parmi la liste de joueurs et encadrants susvisée sur 8 jours glissants. Tout club dans cette situation doit, par le biais de son référent COVID, faire remonter l'information à la Commission COVID de Water-Polo (waterpolo@ffnatation.fr), 48h avant le début du match suivant.

S'ils souhaitent continuer leur pratique, il est vivement recommandé à ces clubs, que tous les joueurs et encadrants s'entraînent par petits groupes dans la piscine (7 personnes maximum par séance).

Si de nouveaux cas positifs apparaissent dans les 48 heures précédant un match, le référent COVID du club concerné doit faire remonter au plus vite l'information à la Commission COVID de Water-Polo qui se prononcera alors sur le report ou non du match.

LE RÔLE DE LA COMMISSION COVID DE WATER-POLO

Une Commission COVID de Water-Polo est mise en place depuis le 2 Septembre 2020 par le Bureau de la FFN dans le but de se prononcer sur les éventuels reports de matchs.

Les principes du présent protocole ne valent pas règle automatique pour cette Commission COVID : les recommandations pour ou contre un report de match découlent de son appréciation en fonction des éléments portés à sa connaissance pour chaque situation.

Sous la Présidence de Dominique CUPILLARD (médecin), cette commission est composée de 9 autres membres :

- Jean-Loup BOUCHARD (médecin),
- Linh VU-NGOC (médecin),
- Rudy FISCHER (médecin),
- Boris HEID (médecin),
- Yann-Even GRALL (Directeur adjoint du Water-Polo)
- Benjamin MERCIER (Président de la Commission Water-Polo),
- Anthony MOTTAIS (avocat),
- Antoine DURAND (Juriste),
- Sylvain PESTAÑA (Juriste).

RESPECTER LES DIRECTIVES COMMUNIQUÉES PRÉCÉDEMMENT :

- Respect du guide de recommandations rentrée septembre 2020 de la FFN ([Guide actualisé au 6 janvier 2021](#)) et du guide « de rentrée sportive » du Ministère chargé des sports (<http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/guiderentreesportive.pdf>)
- Masques obligatoires pour les officiels de table et présence de solution hydro alcoolique à la table de marque ; les officiels devront également venir avec leurs stylos. Des lingettes doivent leur être mises à disposition par le club organisateur pour nettoyer les chronos et autres tablettes.
- Arbitres, encadrement et joueurs enlèvent leur masque au début de la rencontre et le remettent dès que possible à la fin du match
- Pas de serrage de mains et respect de la distanciation physique lors de la présentation des équipes ou des hymnes
- Pour les championnats fédéraux de Water-Polo : PCR COVID 19 par prélèvement naso-pharyngé dans la semaine précédant le début des championnats.
- Pour la reprise du mois de janvier, un test PCR COVID 19 par prélèvement naso-pharyngé devra être effectué 72 heures avant le premier match. Les résultats de ces tests devront être envoyés à l'adresse fédérale : resultatcovid@ffnatation.fr
- En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, la Commission COVID de Water-Polo se réserve le droit de demander à tout moment la réalisation de nouveaux tests.
- Respect des recommandations en vigueur dans l'établissement concerné en lien avec les recommandations fédérales et le document de référence : GUIDE DE RECOMMANDATIONS Coronavirus COVID-19 DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, SITES ET ESPACES DE PRATIQUES SPORTIVES (<https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguideequipementssportifs.pdf>)
- Respect des règles appliquées au public (port du masque, distanciation physique, mise à disposition de SHA)
- Il est préférable que chaque pratiquant soit responsable de son propre équipement d'entraînement et apporte sa propre bouteille d'eau lors des entraînements et des matchs.
- Lors des procédures de réanimation ou de soins, les règles du POSS s'appliqueront, avec recommandation de respecter les règles de distanciation concernant l'entourage de la victime ; du port du masque chirurgical, d'une visière de protection, de gants et lunettes de protection pour les intervenants ; demander à la victime de mettre un masque ou lui en mettre un (la victime pourra être équipée d'une visière, d'un masque simple ou d'un masque à haute concentration et systématiquement un masque chirurgical par-dessus le dispositif d'administration d'oxygène pendant les soins autres que la RCP en cas de réanimation cardio pulmonaire).

● PRÉCISIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU HUIS CLOS SANITAIRE

Les rencontres des championnats fédéraux de water-polo sont soumises jusqu'à nouvel ordre au huis clos sanitaire. Une rencontre qui se déroule à huis clos sanitaire est une rencontre qui se déroule sans public.

L'accès à la piscine dans laquelle se déroule la rencontre est strictement limité à certaines personnes directement impliquées dans le bon déroulement sportif du match.

Les deux équipes disputant la rencontre objet de la mesure sont donc affectées par ces restrictions. Les personnes autorisées dans la piscine en cas de huis clos sanitaire sont fixées comme suit :

- Les officiels : les arbitres, le délégué, les officiels de la table de marque, la personne en charge du live scoring
- Les 13 joueurs des équipes inscrits sur la feuille de match
- Les entraîneurs, entraîneurs adjoints
- Toute personne réglementairement admise sur le banc ayant des responsabilités spéciales en relation directe avec le bon déroulement de la rencontre (manager, médecin, kinésithérapeute statisticien, intendant, etc.) dans la limite des 3 personnes inscrites sur la feuille de match.
- Les Présidents et directeurs sportifs des 2 clubs

Éventuellement :

- Les journalistes – Les techniciens accrédités pour assurer la retransmission télévisuelle ou en ligne dont le speaker.
- Le responsable vidéo des clubs (un par club).
- Le référent COVID et le référent Sécurité déclarés auprès du Délégué avant le début de la rencontre
- Les bénévoles nécessaires à la bonne installation du champ de jeu et décorum dans la limite de 6 personnes
- Le Personnel municipal et les élus politiques des clubs concernés
- Les personnes responsables du service médical et des secours ou de la sécurité
- Tout membre mandaté par la FFN

Il est important de rappeler que le comportement de ces personnes ne doit pas être assimilé à des supporters.

Dans le cas contraire, les officiels de la rencontre obligeront les personnes concernées à quitter l'enceinte de la piscine.

Il est de plus évident que toutes ces personnes autorisées à se trouver sur le lieu de la rencontre devront veiller à respecter scrupuleusement les gestes barrières, les règles de distanciation sociale et porter un masque.

Avant le déroulement de la rencontre, le responsable de l'organisation est tenu de faire sortir toutes les personnes qui ne sont pas autorisées à rester dans l'enceinte de l'établissement.

Le Délégué Fédéral veillera à ne pas débiter la rencontre tant que les conditions de huis clos énoncées ci-dessus ne sont pas réunies.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

SAISON 2020/2021



Version du 02/04/2021



PARTENAIRE PRINCIPAL



PARTENAIRES OFFICIELS



SUIVEZ NOUS SUR



ffnatation.fr

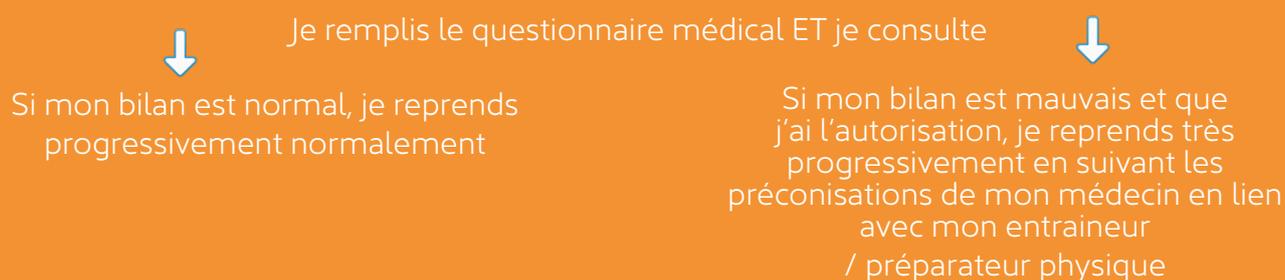
1- JE SUIS PRATIQUANT, JE REPRENDS MON ACTIVITÉ PHYSIQUE

- Je remplis avant chaque séance, l'auto-questionnaire avant de me rendre sur le lieu de pratique [[auto-questionnaire](#)]
- En cas de courbatures inhabituelles, essoufflement rapide, perte du goût et de l'odorat, fréquence cardiaque au repos trop rapide, maux de tête, **j'arrête mon activité, je limite mes contacts et je consulte un médecin**

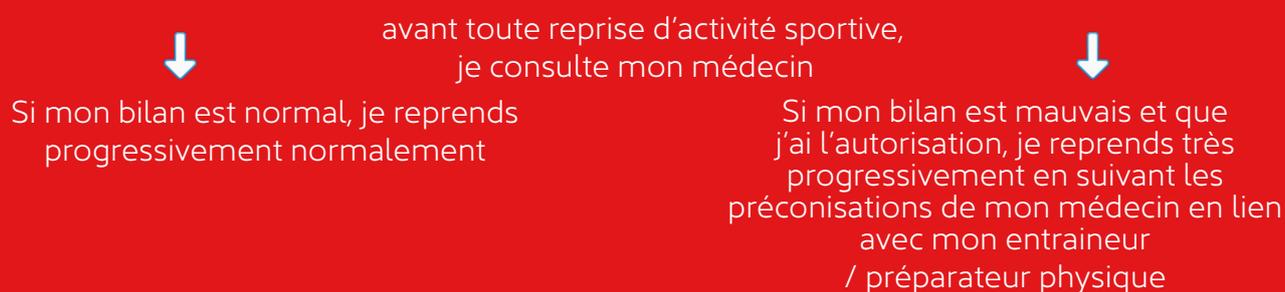
Je n'ai pas eu le Covid-19, ni été en contact avec une personne malade



Je n'ai pas été testé mais je pense avoir eu des symptômes et/ou dans mon entourage il y a eu un malade Covid-19



J'ai eu le Covid-19 : j'ai été testé et/ou hospitalisé



2- UN CAS SUSPECT DE COVID-19 (SYMPTÔMES ÉVOCATEURS) SE PRÉSENTE DANS MON ASSOCIATION DURANT L'ENTRAÎNEMENT OU LA COMPÉTITION

En cas de suspicion de Covid-19 pendant un entraînement, une compétition ou un rassemblement :

- Je fais immédiatement le lien avec mon référent Covid-19 qui fait procéder à un nettoyage spécifique de toutes les zones où a pu se rendre la personne présentant des symptômes
- La personne suspecte s'isole en appliquant immédiatement les gestes barrières (distanciation physique et port d'un masque chirurgical de préférence)
- La prise en charge de la personne suspecte repose sur :
 - L'isolement de la personne
 - La protection des autres
 - Le secours médical
- En cas de signe de détresse : appeler le SAMU en composant le 15
- La personne doit prendre contact avec son médecin traitant avant d'organiser son retour au domicile, avec un masque, de préférence avec son véhicule personnel. Il est nécessaire d'exclure les transports en commun. Le médecin du club ou d'équipe doit être prévenu.
- La personne s'isole jusqu'à la réalisation d'un test de dépistage test RT-PCR Covid-19 par prélèvement naso-pharyngé
- Si le cas Covid-19 est confirmé par un test positif, la personne devra continuer l'isolement pendant **une période de 10 jours** et procéder à un bilan cardiologique avant de reprendre l'entraînement.
- Si le test est négatif, la personne concernée pourra sortir de l'isolement.
- Après 10 jours pour les contaminations par une variante d'intérêt 20H/501Y.V2 (dite « sud-africaine ») ou 20J/501Y.V3 (dite « brésilienne»), et en l'absence de fièvre depuis plus de 48h pour les patients zéro symptomatiques, la levée de l'isolement est désormais conditionnée pour les cas confirmés à l'obtention d'un résultat de test négatif. Si le test revient positif, l'isolement est prolongé de 7 jours après ce résultat.
- Le club se tient à la disposition de l'Agence régionale de santé afin d'aider à l'identification des personnes qui auraient été en contact de la personne confirmée positive, et ce dans le cadre des dispositions légales
- Dans le cas d'une suspicion de cas-Covid-19 au sein d'un groupe d'entraînement, les entraînements collectifs doivent être suspendus au profits d'entraînements organisés en petits groupes, ou de façon individuelle, dans l'attente des résultats des tests test RT-PCR Covid-19 par prélèvement naso-pharyngé des cas-contacts.
- Pour les groupes élites (SHN, joueurs professionnels), un suivi médical renforcé peut-être mis en place au sein de chaque club

3- SUIS-JE PROBABLE CAS-CONTACT ?

Est considérée comme personne-contact à risque une personne :

- Ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable
- Ayant eu un contact direct avec un cas Covid-19, en face à face, à moins d'un mètre, quelle que soit la durée (ex : conversation, repas, flirt, accolades, embrassades)
- Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins

- Ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel ...) pendant au moins 15 minutes avec un cas positif ou étant resté en face à face avec un cas positif durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement
- Etant élève ou enseignant de la même classe scolaire

En cas de situations autres que celles décrites ci-dessus, pour une personne ayant eu un contact ponctuel avec un cas confirmé à l'occasion de la fréquentation de lieux publics, le risque est négligeable.

Les cas contacts devront faire un test RT-PCR Covid-19 par prélèvement naso-pharyngé à renouveler à J+7, J étant le jour des premiers symptômes du cas positif ou le jour de la réalisation du test qui s'est révélé positif. En attendant les résultats, les cas-contacts sont invités à limiter leur déplacements.

CONTACTS



equipement@ffnatation.fr

Numéro Vert National mis en place par le Gouvernement : 0 800 130 000